

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3.58

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : DEL FI DISS.

1942

Date de naissance :

Adresse : 98 lotissement BOUCHRA Sidi maârouf Casablanca

Tél. :

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade : LAKHDAR NAIMA Age:

Lien de parenté :

lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) :



2024

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>مختبر هاي بو歇ر Pharmacie HAY BOUCHER DR. Nourine BOUDEG 44, Lotissement Bouchra Maârouf - Casablanca 22 58 19 49</p>	30/01/24	367,70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

Docteur Lahlou A. Aziz

Médecine Générale

Spécialiste Médecine du travail et Ergonomie

Diabétologie et Maladies du Cholestérol

D.U. en Alimentation Santé et Micronutrition

Membre de l'I.E.D.M

(Institut Européen de Diététique et Micronutrition)

Echographie Générale

Diplômé de l'Université de Montpellier-France

Expert Assermenté Auprès des Tribunaux

الدكتور لحلو ألين عزيز

الطب العام

اختصاصي في طب الشغل

أمراض السكري وأمراض الكوليسترول

الفحص بصدى الأصوات ما فوق المسموعة

التفدية الدقيقة

خريج جامعة مونبولي بفرنسا

خير محلف لدى المحاكم

CAKH DAR

الدار البيضاء في :

Casablanca, le : 30/10/2024

132DH00

11 Adou M S

21.00 ACS 201/18

21 Résident S-A

15.80 ACS 301

31 Delysiaee 00 off

79.00 ACS 301

41 Agrodol Mgs A

79.00 ACS 301

15

15

15

15

LOT : 6536  
PER : 08-25  
P.P.V : 132DH00

PHARMA LOT : 4962  
UT.AV : 06-26  
PPV : 21DH00

15.80  
PPV 15 DH 80  
PER 05 / 26  
LOT M 18 67

À consommer  
avant le:  
PPC: 79,00 DH

09/2026



45، تجزئة سفيان إقامة نور (مقابل المركب الثقافي) - سidi معروف - 20280 الدار البيضاء - الهاتف : 0522 97 59 70

45, Lot Soufiane Rés. NOUR (en face centre culturel) - Sidi Maârouf - 20280 Casablanca - Tél : 0522 97 59 70

PPC : 79,00 DH

6 / Zwekkou 4

PPV : 38DH20

EXP 09/2026  
LOT 38036 1

40,95

NP 15

367,70

Docteur TAHLOU A. Aziz  
Nutritionniste - Diététicienne  
Diabétologue - Médecine générale  
Médecin de travail  
Médecin prescripteur  
45 Lotissement Sidi Maârouf  
20280 CASABLANCA Tel. 0522 97 59 70

صيدلية حي بشرى  
Pharmacie HAY BOUCHRA  
DR. Nisrine BOUDERGGA  
44, Lotissement Bouchra  
Sidi Maârouf - Casablanca  
Tél. : 05 22 58 19 49